

DÉCISION DE RÉTROCESSION

Affichage effectué en vertu de l'article L 143-13 et L 143-14 du Code rural et de la pêche maritime,
relatif à la publicité des décisions de rétrocession

La Safer de l'Île-de-France porte à la connaissance du public qu'à la suite d'un appel à projet, elle a
décidé de la rétrocession des biens fonciers bâtis ou non-bâtis dont la désignation sommaire suit :

Dossier rétrocession n° : RR 78 24 0017 01

Nom, Prénom de l'attributaire : Mme Marion SAINT-VENANT

Motif de l'attribution : Rétrocession d'un ensemble parcellaire de 2ha38a91ca environ à Madame
SAINT-VENANT Marion, salariée agricole de 32 ans en vue de consolider sa future première installation
agricole avec Aide à l'Installation de la Jeune Agricultrice prévue par la reprise de l'exploitation EARL
DUPUICH.

Prix de rétrocession : 21 500,00 €

Commune de Épône

Surface sur la commune : 2 ha 38 a 91 ca
L Etibot - L0006 - M0120

Surface totale : 2 ha 38 a 91 ca

Affiché le 10 OCT. 2024 du 10 OCT. 2024 au 25 OCT. 2024

A ÉPÔNE le 10 OCT. 2024

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

